

| FÉVRIER 2023

n°6

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

HAUTS-DE-
FRANCE
NORMANDIE

Dossier :
Le peuplier, une force
indétrônable dans la
région Hauts-de-France



RUBRIQUES

- Actualités p 3
- Dossier : *Le peuplier en Hauts-de-France* p 4
- Expérimentation : *Le dispositif REINFFORCE* p 8
- Rétrospective : *Le 1^{er} Bois du Nord en 1994* p 9
- Zoom sur le Pin maritime p 11
- Agenda p 12

Parlons forêts Hauts-de-France Normandie n°6

Publication : CNPF HDFN
Centre National de la Propriété Forestière
DR. Hauts-de-France – Normandie

Site Normandie :
Cap Madrillet – Bât. B
125, Av. Edmund Halley – CS 80004
76801 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
02 35 12 25 80 – normandie@cnpf.fr

Site Hauts-de-France :
96, rue Jean Moulin
80000 AMIENS
03 22 33 52 00 – hauts-de-france@cnpf.fr
Site web : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

Directeur de la publication :
Régis LIGONNIÈRE

Rédaction :
Tess DE BACKER et Romain MANI

**Numéro visé par le comité de relecture
du CNPF HDFN**

Maquettage : Grand Nord l'Agence

Dépôt légal : février 2025
ISSN : 3001-9907

Crédits photo de couverture :
Tess DE BACKER © CNPF

Abonnement : gratuit. Cette revue vous est adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, adressez simplement votre demande auprès de votre CRPF.

ÉDITORIAL

2024, un cru climatique historique qui nécessite davantage de prudence et d'accompagnement

Ce premier numéro est tout d'abord l'occasion de vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qui succède à un cru 2024 marqué par des records climatiques historiques. Pour la première fois, la température moyenne mondiale a dépassé de 1,5 °C les niveaux de l'ère pré-industrielle, dépassant les seuils fixés par l'Accord de Paris en 2015. Sur le territoire métropolitain, cette hausse des températures s'est également accompagnée de records absolus de pluviométrie. Si les pluies profitent généralement aux forêts, notamment en période de végétation, l'exploitation et les travaux forestiers s'en trouvent fortement pénalisés. Cela sans évoquer les inondations subies par les populations ou les tempêtes qui entraînent des chutes d'arbres chez les propriétaires.



Nous avons encore peu de recul sur les conséquences d'une alternance de plus en plus fréquente d'étés chauds et secs et d'hivers très pluvieux, mais aussi, par exemple, sur les dynamiques de croissance de la végétation selon le taux d'ensoleillement annuel (la moitié nord du pays ayant accusé un déficit de l'ordre de 50 à 90 % depuis début novembre, selon Météo France). Dans ce contexte incertain, il est d'autant plus important de diversifier les itinéraires sylvicoles en se basant à la fois sur l'existant et les nouveautés. Les essences régionales présentent des capacités d'adaptation formidables, qui ne sont pas à sous-estimer. L'expérimentation sur le terrain contribue quant à elle à enrichir la sylviculture de notre région et améliorer sa résilience.

Loin de laisser derrière nous les tendances alarmantes de 2024, nous devons donc prendre conscience des modifications irrémédiables qui s'opèrent sur les écosystèmes forestiers et les accompagner de manière prudente, logique et durable. Cet accompagnement est la mission centrale du CNPF, des syndicats et des gestionnaires, qui travaillent au quotidien auprès des forestiers en première ligne de ces changements. Ils constituent vos interlocuteurs privilégiés et répondront aux interrogations que vous vous posez sur votre propriété.

Plaçons 2025 sous le signe de cet accompagnement, pour une forêt toujours plus résiliente. Bonne lecture.

Régis LIGONNIÈRE et Guillaume RIELLAND
Direction du CNPF Hauts-de-France Normandie

Avec la participation financière de
la Région Hauts-de-France



Chute d'arbres ou de branches : pensez à vous assurer !

La récurrence des tempêtes hivernales, couplée à une dégradation de l'état sanitaire de certains arbres (ex : frêne) génèrent une accentuation des accidents liés aux chutes d'arbres et/ou de branches.

Propriétaire et donc responsable en cas d'accident

Même en cas de tempête, les propriétaires de bois et forêts (quelle que soit la taille de la parcelle) demeurent responsables des dégâts causés, par leurs arbres, à autrui. On pensera, en 1^{er} lieu, aux chutes d'arbres sur une route, sur une ligne électrique ou téléphonique, mais le spectre de survenue de sinistres est bien plus large (arbre sur voie SNCF, chute d'une branche sur un promeneur).

Un accident est malheureusement vite arrivé. D'ailleurs, nul besoin d'un vent violent pour qu'une branche tombe ou qu'un arbre se déracine et occasionne alors un sinistre. Malheureusement, la fréquence de ce type d'accident s'accroît du fait de la conjonction de plusieurs phénomènes : des branches mortes plus fréquentes dans le houppier des arbres, mais aussi des systèmes racinaires fragilisés par des champignons du sol.

Vérifiez que vous soyez bien assurés !

Face à cette situation, et notamment au vu des montants d'indemnisation versés aux victimes qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros notamment en cas de préjudice corporel, le propriétaire forestier doit agir à deux niveaux :

- Opérer des diagnostics réguliers et, le cas échéant, réaliser des mises en sécurité préventives en enlevant les arbres dépérissant ou présentant un risque.
- Et comme le risque nul n'existe pas, le propriétaire veillera aussi à souscrire une assurance responsabilité civile spécifique pour ses parcelles boisées.

NB : les assurances multirisque habitation ne couvrent généralement pas les parcelles boisées que le propriétaire forestier possède par ailleurs. Il est donc fondamental de vérifier si vous bénéficiez d'une assurance adaptée pour couvrir le risque inhérent à vos parcelles boisées.

Pour répondre aux besoins spécifiques des propriétaires forestiers, des assurances, à tarif privilégié, sont proposées par les syndicats forestiers. N'hésitez pas à les contacter.

Marie PILLON,

Déléguée générale Fransylva Hauts de France

FRANSYLVA – Forestiers privés - est un syndicat au service des propriétaires forestiers privés. La cotisation forfaitaire fixée à 1€45/ha inclut le bénéfice d'une assurance responsabilité civile, ce qui en fait une assurance à tarif très privilégié. Coordonnées : 07 67 27 60 08 ou hautsdefrance@fransylva.fr



Rendez-vous
FORÊT-BOIS

SALON DE LA FILIÈRE
FORÊT BOIS DES
HAUTS-DE-FRANCE

www.rdv-foret-bois.fr

Fiscalité forestière

Le coefficient d'actualisation des revenus cadastraux 2024 pour 2025 des parcelles non bâties évolue : il est désormais de 1,01 à nature de culture et classe inchangées, soit une augmentation de 1,7% par rapport à l'année dernière. Pour rappel, cette actualisation résulte de la moyenne de deux indices de l'INSEE, telle que prévue par l'article 1518 bis du Code général des Impôts dans son dernier alinéa. Elle impacte directement la taxe foncière (payée à l'automne) et le forfait forestier 2025, qui sera à déclarer en 2026.

Vu dans...

Forêt & Innovation n°11 2025 :

Un catalogue de 45 initiatives face aux évolutions du climat. Dans le cadre du projet CISyFE piloté par le CNPF délégation Auvergne-Rhône-Alpes et l'ONF et financé par la DRAAF, 45 parcelles ont été retenues (sur 200 prospectées) pour illustrer l'adaptation des pratiques sylvicoles au changement climatique. Ces initiatives concernent la plantation d'essences rares ou nouvelles, les peuplements mélangés ou atypiques, les mélanges d'essences, les modalités de régénération naturelle ou encore les nouvelles techniques de conduite de peuplements. Après identification, elles ont fait l'objet d'un protocole de mesures terrain pour mieux les caractériser et les intégrer dans un catalogue destiné aux propriétaires et aux gestionnaires en recherche d'inspiration sur la sylviculture alternative aux schémas standards. Ce travail sera disponible sur le site internet du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes courant premier trimestre 2025.

Forêt
& Innovation
n° 11



Le peuplier, une force indétrônable dans la région Hauts-de-France

Emblématique sur bien des aspects, le peuplier est une essence d'importance majeure dans notre région. Après quelques années marquées par des cours en baisse, le peuplier reprend maintenant du souffle et bénéficie d'un marché porteur. En parallèle, de nombreux travaux contribuent à redynamiser la filière et à valoriser sa place dans le paysage sylvicole.

Une essence en pole position sur le circuit économique régional

Le peuplier est la première essence récoltée en Hauts-de-France. Le dernier bilan Agreste de l'enquête annuelle de branche exploitation forestière en Hauts-de-France (DRAAF Hauts-de-France, 2019) met en évidence l'importance du peuplier sur le territoire. La récolte (bois d'œuvre) s'est chiffrée à 122 000 m³ de bois ronds, **soit 8% de la récolte totale nationale**. Le département de l'Aisne se détache nettement avec une récolte estimée à 57 000 m³. Il est suivi par l'Oise (21 000 m³), le Nord (17 000 m³), le Pas-de-Calais (15 000 m³) et la Somme (12 000 m³). Le peuplier conserve ainsi **la 1^{re} place parmi les essences les plus récoltées dans la région**, devant le chêne (117 000 m³ en 2019).

Cette particularité régionale est renforcée **par un marché actuellement très porteur**, qui permet aux populteurs de pérenniser les peupleraies grâce à des prix de vente intéressants. Les coopératives sont à ce titre unanimes : pour les qualités déroulage et contreplaqués, **les dernières ventes ont établi des prix exceptionnels**. Concernant les qualités emballages légers, cagettes et palettes, la progression des prix est plus faible mais le marché reste au contact. **Attention toutefois, les meilleures offres restent conditionnées par la qualité des peupliers** (élagages indispensables), **l'accessibilité et la facilité d'exploitation des peupleraies** : n'hésitez pas à vous rapprocher de votre gestionnaire pour préparer au mieux l'exploitation de vos peupliers ou entamer un projet de plantation avec toutes les clés en main. Les beaux lots se vendent en effet très bien, mais les lots de qualité médiocre ne se vendent pas du tout.

De nouveaux cultivars prêts à relever le défi du changement climatique

Le peuplier a la particularité de faire l'objet d'une **démarche de recherche et de développement très active**. La liste des cultivars inscrits sur les arrêtés MFR (Matériels Forestiers

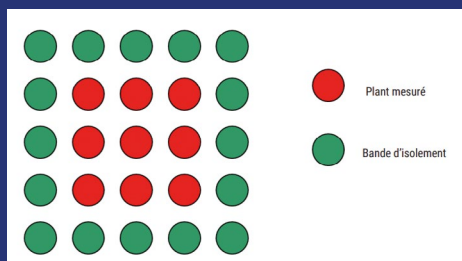
de Reproduction ; cet arrêté fixe pour chaque région la liste des essences et des clones de peuplier éligibles aux aides de l'Etat) ne cesse de s'enrichir pour proposer toujours plus de diversité aux propriétaires forestiers (rappelons que pour éviter les risques sanitaires, **il est conseillé de limiter à 2-3 ha maximum la plantation d'un seul cultivar**). Aujourd'hui, ce sont **24 clones de peuplier qui sont éligibles en région**, Trichobel, Koster, Vesten, Tucano et Diva constituant le quintette le plus planté.

Ces nouveaux cultivars sont éprouvés sur le terrain à travers des **expérimentations annuelles**, auxquelles participent aussi bien le CNPF que les Instituts de recherche (comme l'INRAE) ou les gestionnaires. L'expérimentation permet à la fois de **tester la vigueur et la conformité des arbres en conditions réelles, ainsi que les dégâts sanitaires éventuels** (sensibilité au gel, au vent, aux pathogènes / ravageurs, à la sécheresse, etc.). Le réseau d'expérimentation du CNPF Hauts-de-France compte ainsi **30 placettes de mesures réparties à travers toute la région**. La recherche continue de nouveaux cultivars est un atout indéniable pour **l'adaptation au changement climatique**, qui contraint la plantation de certains cultivars lorsque la station devient trop sèche ou au contraire engorgée de manière quasi permanente suite à une pluviométrie extrême.

Afin d'informer au mieux les propriétaires, les résultats des expérimentations du CNPF sont désormais disponibles dans un document de synthèse élaboré dans le cadre du Plan Peuplier régional (voir page suivante), en collaboration avec les professionnels de la filière. Des fiches cultivars ont également été produites afin de guider au mieux pépiniéristes, gestionnaires et populteurs dans leurs choix ou les conseils prodigués sur le terrain. L'ensemble de ces documents se trouve sur le site internet du CNPF (liens à retrouver à la fin du dossier).

L'expérimentation peuplier au CNPF

L'installation d'une expérimentation de peupliers se fait par blocs de 25 plants. Seuls les 9 peupliers du milieu sont mesurés, les autres constituant la bande d'isolement.



Avant chaque installation, des sondages pédologiques sont réalisés afin d'en identifier la station. Ensuite, la circonférence est mesurée annuellement, à 1,30 m du sol et en dehors de la période de végétation. Au bout de 15 ans, le CNPF dispose de suffisamment d'informations sur les cultivars testés pour faire un bilan sur leur croissance, leur conformation et leur état sanitaire. Les échanges avec les popuiculteurs participant aux expérimentations permettent également d'estimer les difficultés éventuelles d'élagage de chaque clone.

Des utilisations toujours plus diversifiées pour répondre à la demande locale et internationale

Le peuplier ne cesse de trouver de nouvelles applications dans le secteur de la construction et des innovations bois. Ressource locale et renouvelable, il présente des arguments de choix pour la construction en matériaux biosourcés et les chantiers communaux notamment. Le peuplier s'exporte également en raison de ses qualités recherchées par l'aval de la filière. Des atouts bien perçus par Thomas Baudot, prescripteur bois à Fibois Hauts-de-France :

► CNPF : Quelles sont les qualités du bois de peuplier ?

Thomas Baudot (TB) : le peuplier est une essence aux débouchés multiples : emballage alimentaire, caisses, palettes, déroulage pour la production de contreplaqué, pâte à papier, bois de structure. En structure cette essence s'utilise de la même manière que le résineux. Il est léger, résistant, on peut le coller pour produire des poutres de grande section. Les qualités visuelles du peuplier (bois clair, peu noueux) sont en général très appréciées en aménagement intérieur et en structure.

► Existe-t-il des cultivars plus ou moins adaptés à la construction ?

TB : Aujourd'hui le cultivar le plus couramment utilisé en construction est le Robusta, mais d'autres cultivars conviennent comme le Trichobel.



Tess DE BACKER © CNPF

Visiter un bâtiment en bois de peuplier est une bonne façon de visualiser les atouts concrets de cette essence dans la construction

► Comment se situe le peuplier sur le marché de la construction bois par rapport aux autres essences ?

TB : La transformation du peuplier en bois de structure reste plus coûteuse que celle des résineux. Quand il s'agit d'assurer une fonction uniquement structurelle les résineux ont un avantage économique certain mais quand on ajoute la fonction esthétique (poteaux ou poutres visibles), le peuplier est un atout indéniable.

► Constate-t-on de l'engouement sur l'essence peuplier chez les professionnels du secteur ?

TB : Les segments du marché du peuplier les plus dynamiques actuellement sont sur les qualités de déroulage, pour lesquels la demande est forte. Le contreplaqué de peuplier est plébiscité par toutes les Grandes Surfaces de Bricolage et beaucoup d'agences. Dans le secteur de la construction, les tensions actuelles ne permettent pas pour le moment à cette essence d'y trouver sa place. Ses propriétés mécaniques sont toutefois en train de convaincre de plus en plus de constructeurs soucieux de soutenir une économie locale et de ne pas se limiter aux résineux. Il s'agit d'un engouement local. A l'international, un comité spécifique porté par la FAO, la Commission Internationale du Peuplier (CIP), se réunit tous les 4 ans pour évoquer des sujets innovants sur cette essence et contribuer à la valorisation de son bois. En 2024, la CIP s'est tenue en France, à Bordeaux, et a regroupé 103 scientifiques, chercheurs et politiques issus de 29 pays différents.

Une filière spécialisée représentée par une association régionale

L'Association Peuplier des Hauts-de-France a vu le jour en 2014, avec l'appui du CNPF, pour **apporter de la visibilité au peuplier et créer un relais de communication au sein de la filière**. Gérée par un bureau composé de professionnels du peuplier, elle compte aujourd'hui **160 adhérents populeux**. Ses missions principales sont d'informer ses adhérents des actualités liées au peuplier, de favoriser la communication entre amont et aval de la filière ainsi que de travailler à la valorisation de l'essence en Hauts-de-France.

À l'instar des associations peuplier présentes dans d'autres régions, elle communique également sur les avantages du peuplier auprès d'instances ou organismes locaux, comme les syndicats de bassin-versant.

Enfin, et non des moindres, l'association fait partie du trio d'animateurs du Plan Peuplier régional, avec Fibois Hauts-de-France et le CNPF (voir partie suivante).

En savoir plus

Pour plus d'informations et/ou adhérer à l'association, n'hésitez pas à vous renseigner au contact suivant : peuplier.hdf@gmail.com

Le Plan Peuplier Hauts-de-France : bilan après 5 ans de travail

Lancé fin 2019 pour faire face au constat du manque de reboisement à l'échelle nationale (1 ha sur 3 de peupliers était non reboisé), son objectif est de **coordonner la mise en relation des différents professionnels de la filière populeuse et de mettre en place des actions concrètes afin d'être capable de répondre à la demande croissante des industriels – mais aussi de la société – en matière de bois de peuplier de qualité**. Animé par le CNPF Hauts-de-France, en étroite relation avec l'interprofession Fibois Hauts-de-France et l'Association Peuplier régionale, ce plan se décline en **un programme pluriannuel d'actions concertées et validées par un groupe de travail dédié**. Il constitue la base du travail de redynamisation du peuplier en Hauts-de-France et reprend dans cette logique des actions inscrites dans le PRFB 2020-2030 des Hauts-de-France, rédigé par la DRAAF. Il s'insère également dans l'axe 3 du Master plan régional forêt-bois 2022-2027.

Ce travail a permis **l'aboutissement de différentes actions** comme la mise en place **d'une page régionale sur le peuplier** sur le site de Fibois Hauts-de-France et **la réalisation d'une synthèse complète sur l'expérimentation peuplier**. D'autres documents techniques sur la rentabilité économique de l'élagage et le lien entre peuplier et biodiversité sont venus étoffer les publications sur cette essence. **Des réunions de vulgarisation** à destination des propriétaires forestiers ont été organisées par le CNPF en partenariat avec les acteurs de la filière (à raison de 1 à 3 par an). **Une carte interactive des réalisations en bois** (dont peuplier) ainsi que des vidéos de chantiers en bois de peuplier ont été mises en ligne par Fibois. En complément, l'Association Peuplier a effectué **un travail de sensibilisation auprès de plusieurs acteurs environnementaux ainsi que du grand public**.



Sensibilisation du grand public au Rendez-vous Forêt-Bois 2023 par l'Association Peuplier des Hauts-de-France

Le Plan Peuplier a également constitué le cadre du **colloque régional** qui s'est tenu le 26 novembre et a mobilisé les acteurs de la filière sur les thématiques du changement climatique, de l'environnement et de la construction en bois local (cf. *encart page suivante*).

Enfin, en ce début d'année 2025, ce sont des **fiches explicatives sur les cultivars régionaux** qui ont été produites. Elles synthétisent les caractéristiques de chacun d'eux, leurs préférences stationnelles ainsi que les particularités de leur bois. Elles sont disponibles sur le site internet du CNPF (*liens ci-contre*).

Charlotte ENGELS et Tess DE BACKER
Ingénieures CNPF HDFN

Co-rédigé avec l'Association Peuplier régionale et Fibois Hauts-de-France

En savoir plus

L'intégralité des documents sur le peuplier est disponible sur le site internet du CNPF :

- **Page Peuplier :**

<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/nos-actions/l-animation-et-les-actions-territoriales/le-peuplier-en-hauts-de-france>

- **Documentation technique sur le peuplier :**

<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/la-gestion-des-principales-essences-forestieres>

Pour plus d'informations sur le peuplier, vous pouvez également consulter les adresses suivantes :

- **Page peuplier du site de Fibois Hauts-de-France :**

<https://www.fibois-hdf.fr/foret/les-essences-regionales/le-peuplier/>

- **Site du Conseil National du Peuplier (CNP) :**

<https://www.peupliersdefrance.org/>

Le colloque peuplier Hauts-de-France : un évènement réussi !

Le CNPF délégation Hauts-de-France-Normandie, en partenariat avec l'Association peuplier régionale et Fibois Hauts-de-France, a organisé un colloque peuplier le 26 novembre 2024 pour présenter les travaux effectués dans le cadre du Plan Peuplier, faire découvrir au public présent l'histoire de cette essence dans notre région ainsi que le sensibiliser aux nouveaux enjeux auxquels il doit faire face. 60 personnes étaient ainsi présentes pour écouter des intervenants venus de toute la France (dont des membres du groupe de travail du Conseil National du Peuplier) mais aussi de Belgique.



Tess DE BACKER © CNPF



Tess DE BACKER © CNPF

À travers des conférences et des tables rondes, ces spécialistes de la question populicole ont mis en lumière toute l'importance du peuplier dans notre région et ses avantages en matière de séquestration carbone, de construction en bois local ou de réponse au changement climatique. L'évènement s'est conclu par la visite d'un chantier en bois local à Sainghin-en-Weppes (59), en compagnie des architectes du projet, pour mettre en évidence les bénéfices d'une réalisation avec des matériaux biosourcés. Il a été réalisé avec le soutien financier de la Région Hauts-de-France.

Des intervenants venus de toute la France mais aussi de Belgique.

Deux sites expérimentaux d'importance désormais ouverts au public en Normandie

Deux sites expérimentaux d'importance désormais ouverts au public en Normandie.

Le réseau REINFFORCE

REINFFORCE est un réseau de 11 partenaires sur 4 pays (France, Espagne, Portugal, Royaume-Uni), qui avait pour objet de mettre en place des expérimentations pour l'adaptation des forêts au changement climatique sur la façade Atlantique européenne. 38 arboretums et 41 sites de démonstration ont été installés entre 2011 et 2013 pour tester des gestions adaptatives.

Deux arboretums en Normandie

L'objectif des 38 arboretums, similaires dans leur contenu et leurs conditions d'installation, est d'étudier le comportement de nombreuses essences forestières et provenances différentes, dans des contextes de sol et de climat variés. Chaque site est constitué de 166 parcelles unitaires, comprenant chacune 12 arbres de la même essence et provenance, soit 1 992 arbres au total.



Vue aérienne de l'arboretum d'Harcourt (27)

Les deux arboretums installés à Harcourt (Eure) et Monceaux-au-Perche (Orne) permettent par exemple d'observer 7 provenances différentes de Chêne sessile, 9 de Douglas, et 3 de Hêtre, mais également des essences plus méridionales comme le Chêne vert, le Chêne liège et le Pin maritime, ainsi que des essences plus exotiques telles que le Calocèdre, le Hêtre d'Orient ou les Eucalyptus *nitens* et *gundal*.

Quels résultats après 13 ans de plantation ?

Chaque année depuis leur installation, tous les plants ont été suivis individuellement par le CNPF. Ces mesures ont permis de caractériser la survie et la croissance de chaque essence et provenance, qui peuvent être analysées à l'échelle d'un site mais aussi de l'ensemble du réseau d'arboretums. On note parmi les résultats :

- Un très bon taux de survie des différents chênes, quelles que soient l'essence et la provenance ;
- Des résultats très divers sur les pins, avec des réussites (Pin maritime, Pin taeda, Pin laricio) et des échecs (Pin de Turquie, Pin de Macédoine) ;
- L'exceptionnelle croissance des eucalyptus ;
- Des résultats contrastés sur les cèdres, les séquoias et certaines provenances de Douglas.

Ces résultats restent à nuancer compte tenu de l'âge des arbres, mais ils encouragent à poursuivre les expérimentations sur certaines essences prometteuses et à en écarter d'autres. Depuis le printemps 2024, les arboretums d'Harcourt et de Monceaux sont en outre devenus

des sites de vulgarisation, équipés de panneaux pédagogiques présentant les caractéristiques des principales essences et leurs perspectives face au changement climatique.



Vue au sol de l'arboretum d'Harcourt

Romain Mani © CNPF

Romain MANI
Ingénieur CNPF HDFN

Pour en savoir plus

Des documents de présentation des deux arboretums sont disponibles sur le site internet du CNPF, rubrique « Nos actions – le réseau de références et expérimentations ». Des visites guidées sont régulièrement proposées par le CNPF. Pour en savoir plus, consultez la page « Agenda » de notre site ou contactez-nous : romain.mani@cnpf.fr



Le journal forestier à destination des propriétaires de la région a soufflé ses 30 bougies !

Retour sur la genèse de ce lien d'importance entre syndicat, CNPF et propriétaires forestiers privés.

Cela fait maintenant 30 ans que le journal est édité et envoyé aux propriétaires forestiers, d'abord des départements du Nord et du Pas-de-Calais – d'où son nom – puis de la région Hauts-de-France dans son intégralité. Né sous l'impulsion du syndicat des propriétaires forestiers du Nord et de ce qui était alors le CRPF Nord Pas-de-Calais Picardie, il n'a cessé d'évoluer depuis.

Genèse de Bois du Nord

« Il ne s'agit que d'une publication modeste, sur une seule page, deux fois par an ». Voici comment le premier éditorial du Bois du Nord était introduit par Maître Francis Gillet, président du syndicat des propriétaires forestiers du Nord à l'époque. Paru au premier semestre 1994, le journal est le fruit de la collaboration du syndicat et de la COFNOR (coopérative forestière du Nord), représenté par M. Gillet, M. Louvegnies et M. Bethencourt, ainsi que du Centre Régional de la Propriété Forestière, en la personne de M. Formery (directeur) et de Gilles Poulain (technicien supérieur forestier chargé du Nord).

Le journal se veut un lien entre tous ceux qui partagent « l'amour de la forêt », en publiant le calendrier des réunions et manifestations forestières, ainsi que des articles sur les questions d'actualité, les techniques forestières, le prix du bois et la tendance des marchés. Le tirage est alors de 1500 exemplaires, car seuls les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont destinataires.

Une régionalisation rapide du journal

Rapidement, le Conseil régional du Nord (à partir du 6^e bulletin) et la Région Nord Pas-de-Calais (à partir du 7^e) apportent un appui financier qui permet d'étoffer le journal et d'étendre la diffusion aux départements voisins : Bois du Nord passe de 2 à 4 pages en 1997 et englobe l'Aisne dès 1998. Il faudra ensuite attendre 2012 pour que les propriétaires de la Somme le reçoivent, puis 2018 pour les Isariens suite aux directives du Conseil régional Hauts-de-France, en charge du financement. Cette année signera également un tournant dans le format du journal avec la mise en place d'un modèle unique de revue au CNPF (8 à 12 pages), et dans le rythme de diffusion (4 parutions annuelles). Enfin, les articles sont travaillés par le personnel Hauts-de-France mais aussi Normandie, qui diffusent un équivalent du Bois du Nord, le « Bois et forêts de Normandie ».

Panorama des couvertures

Si le contenu reste sensiblement le même, le Bois du Nord revêtira au fil des ans un certain nombre de couvertures, dont nous vous proposons un panorama page suivante.

La transformation sera complète en 2023 avec le changement de nom du journal (Parlons Forêts), suite à une nouvelle mise à jour de la charte du CNPF. C'est ce format que vous tenez dans les mains aujourd'hui.



Un journal papier auquel vous tenez !

Afin de rendre compte de l'utilité de ce moyen de communication, le CNPF Hauts-de-France Normandie a lancé en 2022 une grande enquête auprès du lectorat afin de recueillir avis et suggestions sur le contenu et la forme du journal. Le verdict est unanime : la satisfaction est globale, Bois du Nord se voyant attribuer une note de 8 sur 10. De plus, 85 % des lecteurs mettent en pratique les techniques proposées dans les articles et 70 % souhaitent qu'il soit conservé en version papier. Preuve, si besoin en était, de l'importance de ce lien matériel entre les propriétaires forestiers et la filière forêt-bois.

85 %

des lecteurs mettent en pratique
les techniques proposées
dans les articles

Une évolution permanente

L'objectif du journal est de répondre toujours mieux aux attentes des propriétaires, en proposant davantage de contenu lié aux thématiques forestières d'actualité et au travail réalisé par l'équipe du CNPF ou de ses partenaires dans les régions Hauts-de-France et Normandie. Cette alimentation est à double-sens, car le journal ne pourrait exister sans ses lecteurs : nombreux sont les propriétaires qui contribuent aux numéros grâce à

des témoignages, des retours d'expériences, des informations générales ou syndicales... Nous vous remercions donc grandement de faire vivre et se développer le journal !

Pour terminer cette rétrospective, reprenons la conclusion du premier éditorial de M. Gillet : « *il ne me reste plus qu'à souhaiter bon vent et longue vie au Bois du Nord* ».

Tess DE BACKER

Ingénieure CNPF HDFN

Rétrospective réalisée avec l'appui de Laurent DUPAYAGE (COFNOR) et Gilles POULAIN (CNPF)

Panorama des couvertures

Le tout premier numéro en février 1994



Numéro de février 1999



Numéro de juin 2016



Numéro de mars 2012



Introduction sur le Pin maritime (*Pinus pinaster*) en Hauts-de-France

Dans le cadre du changement climatique, stress hydrique et canicule sont deux aléas redoutés par les sylviculteurs. Une stratégie de résilience consiste à recourir à des essences non régionales adaptées aux nouvelles caractéristiques du climat. C'est dans ce contexte que le Pin maritime, réputé résistant aux sécheresses, adapté aux stations pauvres et dont les cycles de gestion sont relativement courts, est testé dans notre région pour en évaluer les perspectives et limites.

Une présence historique discrète

La présence historique du pin maritime en région se limite aux bordures littorales, où il exerce une fonction de protection depuis plusieurs siècles. Il y est peu productif mais présente des intérêts patrimoniaux et paysagers. Dans les terres, des tentatives d'implantation en peuplement pur ont été réalisées après-guerre pour reconstituer rapidement des forêts productives, sans grand succès en raison d'épisodes de gel. L'essence y est en effet sensible, et les rudes hivers des années 1980 ont mis à mal les plantations de l'époque (de provenance portugaise pour la plupart). La viabilité de l'essence en région était alors remise en cause.

Le réchauffement de la région, un mal qui lui fait du bien

Selon Climessences, l'outil d'aide au choix des essences dans le cadre du changement climatique développé par le réseau mixte Aforce, le pin maritime est compatible dans la toute région, et pour tous les scénarii climatiques futurs proposés.

Quels risques sanitaires ?

Les gels intenses hivernaux provoquent une mortalité forte sur l'essence, bien qu'avec des plants de provenance landaise (résistance jusque -20°C), ce risque devient de plus en plus faible dans notre région. Attention toutefois aux gelées précoces et tardives qui peuvent lui causer des défauts de forme et/ou de production de graines (sans mortalité). On soulignera également sa sensibilité au vent, notamment en pente et/ou sur substrat superficiel et mouilleux, ainsi qu'aux incendies, ces derniers constituant un risque de moins en moins négligeable en région.

Au niveau biotique, les principaux antagonistes dans la région sont le gibier (protections à prévoir) et les chenilles processionnaires (risque sanitaire humain/animal en plus de la perte de

productivité). Pour plus d'informations sur les potentiels pathogènes de cette essence, n'hésitez pas à vous rapprocher des correspondants-observateurs du réseau Département Santé des Forêts (contacts page 12).

Si une plantation est envisagée, il est fortement recommandé de mélanger le pin maritime avec d'autres essences pour limiter les risques. Il s'accommode bien de certains feuillus tels que les chênes (en mélange transitoire par exemple), ou avec les érables, bouleaux et le châtaignier.



Pin maritime planté dans l'arboretum du département du Nord (4 ans - moyenne de hauteur = 2,57 m)

Pauline Surmont @ CNPF

Les essais expérimentaux régionaux

Le pin maritime est une essence actuellement testée par le CRPF. Il est présent par exemple dans deux des quatre arboreta installés avec le soutien de la Région Hauts-de-France. Les arbres sont encore trop jeunes pour fournir des résultats robustes, mais un retour d'expérience pourra être fait lorsque suffisamment de données seront récoltées.

Pauline Surmont
pauline.surmont@cnpf.fr
Ingénieure CNPF HDFN

VOS CONTACTS

Equipe technique CNPF HDFN

CNPF – Hauts-de-France :

Secteur 1 : Gilles POULAIN (FOGEFOR 59)

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

Secteur 2 : Aubin VALANCHER

aubin.valancher@cnpf.fr – 07 61 24 54 62

Secteur 3 : Julien LAGER (FOGEFOR et CETEF 62)

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

Secteur 4 : Jean-Christophe FETRO

jc.fetro@cnpf.fr – 06 72 42 47 01

Secteur 5 : Clémence BESNARD

clemence.besnard@cnpf.fr – 06 77 52 52 58

Appui secteurs 1 à 5 : Juliette SANQUER

juliette.sanquer@cnpf.fr – 06 12 32 24 84

CNPF – Normandie :

Secteur 6 : Cristel JOSEPH

cristel.joseph@cnpf.fr – 06 07 97 21 57

Secteur 7 : Béatrice LACOSTE (FOGEFOR Norm.)

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06 07 97 21 19

Secteur 8 : Cyril RETOUT

cyril.retout@cnpf.fr – 06 79 45 33 40

Secteur 9 : Christophe BUTTENAEER

christophe.butteneer@cnpf.fr – 06 07 97 21 25



CETEF et FOGEFOR

Hauts-de-France :

CETEF et FOGEFOR 02 : Tess DE BACKER

tess.de-backer@cnpf.fr – 06.98.14.18.50

CETEF 59 : Julien DELOBEL (COFNOR)

julien@cofnor.fr

CETEF et FOGEFOR 60 : Marie PILLON (Fransylva)

marie.pillon@fransylva.fr – 03.44.36.00.22

CETEF et FOGEFOR 80 : Noémi HAVET

noemi.havet@cnpf.fr – 06.89.85.78.22

Normandie :

CETEF Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) :

Adrien BOCQUET (Président)

adrien.bocquet50@orange.fr

CETEF Normandie Sud (Calvados, Manche et Orne) :


Bruno ARNOULD (Président)

arnould.bruno2@orange.fr

FOGEFOR de Normandie : Béatrice LACOSTE

et Romain MANI

romain.mani@cnpf.fr – 06.79.45.33.61

 : correspondant-observateur DSF

Syndicat des forestiers privés

FRANSYLVA Union Régionale Hauts-de-France

27 rue d'Amiens

60200 COMPIÈGNE

hautsdefrance@fransylva.fr – 07 67 27 60 08

FRANSYLVA Union Régionale Normandie

125 avenue Edmund Halley

76801 ST ÉTIENNE DU ROUVRAY

jdesincay@wanadoo.fr (Président)

Autres partenaires du CNPF HDFN

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble de nos partenaires sur notre site internet : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

VOS PROCHAINES RÉUNIONS

Pour vous former, vous informer et débattre.



Tess DE BACKER © CNPF

Date	Lieu	Réunions de février à mai 2025
23-24/05	Parc d'Olhain (62)	RENDEZ-VOUS FORÊT-BOIS 2025

RAPPEL FOGEFOR 2025

Département	Date de commencement, animateur et lien vers le programme
Nord	1 ^{re} réunion le 15 mars – Gilles POULAIN gilles.poulain@cnpf.fr
Pas-de-Calais	2 ^e réunion le 1 ^{er} février – Julien LAGER julien.lager@cnpf.fr
Somme	1 ^{re} réunion le 1 ^{er} mars – Noémi HAVET noemi.havet@cnpf.fr
Oise	1 ^{re} réunion le 13 septembre – Marie PILLON (Fransylva) - oise@fransylva.fr

Retrouvez le calendrier complet des réunions sur le site internet du CNPF HDFN : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES !

Région	Arrivées
Hauts-de-France	Charles-Edouard GROSCAUX, chargé de mission Boisement de Terre Agricole et Regroupement de gestion charles-edouard.groscaux@cnpf.fr
Normandie	Rozenn LE GALLO, chargée de mission Natura 2000 rozenn.le-gallo@cnpf.fr
	Klervi LE GAL, chargée de mission Annexe verte « espèces protégées » klervi.le-gal@cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain